

Date de projet :

Projet n° :

Date de commission :

PROJET CULTURE-ACTIONS

Année universitaire 2009-2010

TITRE DU PROJET :

RESPONSABLE DU PROJET

Prénom / Nom :

Adresse :

.....

Tél/Port : Mél :

Études suivies :

Établissement :

Autres participants étudiants (4 noms maximum) :

Prénom / Nom :

Tél / Port :

Établissement :

ASSOCIATION

Nom :

Adresse :

Tél / Port : Mail :

Objectifs :

.....

.....

NATURE ET DOMAINE DU PROJET

Culture

- Arts plastiques
- Cinéma/Audiovisuel
- Création multimédia
- Culture et découverte
- Culture scientifique
- Danse
- Écriture
- Musique
- Théâtre

Autres (précisez) :

Actions

- Citoyenneté
- Economie
- Environnement
- Humanitaire
- Solidarité
- Sport

VOTRE BUDGET

Le budget présenté doit être équilibré : Total Dépenses = Total Recettes

DÉPENSES	Montant	RECETTES*	Montant	Déjà acquis
		Subvention Crous demandée :		
TOTAL		TOTAL		

*Les aides en nature sont considérées comme des co-financements. Vous devez les faire figurer dans votre budget avec la mention AIDE EN NATURE et les chiffrer.

Cadre réservé à l'administration

Subvention CROUS accordée :

Candidature proposée pour le Prix national Culture-ActionS : non oui

Pourquoi ?

.....

.....

.....

Signature du Directeur du CROUS

Le(s) responsable(s) du projet, ayant pris connaissance du protocole du programme culture-actionS, s'engage(nt) à le respecter.
Signature(s) du (des) responsable(s) du projet

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopies des cartes d'étudiant (porteur de projet + 4 étudiants de l'association),
- Attestations des co-financements acquis,
- Attestation du directeur de l'établissement supérieur précisant que le projet ne relève pas du cursus universitaire,
- Relevé d'identité bancaire de l'association ou du porteur si projet individuel,
- Pour une association :
 - Composition du bureau,
 - Extrait du journal officiel ou récépissé de la déclaration à la préfecture,
 - Statuts

Vous pouvez aussi joindre tout document que vous jugerez nécessaire à la bonne compréhension du projet :

- Plan de communication,
- Budget prévisionnel détaillé,
- Dossier de presse, coupures de presse, etc...

Le dossier remis au Crous ne sera pas rendu à son auteur.

PRESENTATION DU DISPOSITIF CULTURE-ACTIONS

Conditions d'éligibilité :

- Projet d'initiative étudiante (présenté par un étudiant seul ou un groupe d'étudiants ou une association d'étudiants),
- Projet relevant d'un des domaines cités en page 1,
- Projet ne relevant pas d'un cursus ou étant déjà réalisé,
- Projet déposé au CROUS avant sa réalisation,
- Projet co-financé,
- Dossier complet et remis dans les délais indiqués,
- Projet ne comprenant pas la création ou le fonctionnement d'association.

**** Tout projet non réalisé donnera lieu au remboursement intégral de la subvention octroyée.***

Critères d'appréciation :

- Projet destiné au plus grand nombre d'étudiants (retombées visibles et significatives),
- Budget équilibré (avec co-financements, aides matérielles ou logistiques à mentionner),
- Projet novateur ou si déjà présenté contenant de nouveaux paramètres (pas de reconduction d'un événement à l'identique).

Toute association ou tout étudiant percevant des fonds de Culture-ActionS s'engage à rendre compte de la mise en œuvre de son projet (envoi d'un rapport d'activités et d'un bilan financier) et à mentionner le soutien du CROUS par l'utilisation de son logo sur tous les supports de communication.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

CROUS de RENNES – BRETAGNE

Service culturel

7 place Hoche – CS 26428

35064 RENNES cedex

Tél : 02.99.84.31.62 ou 31.63

Fax : 02.99.84.31.39

Mail : service.communication@crous-rennes.fr